

MAITRISE D'OUVRAGE



IFI Aménagement
27bis, route du Mortier
Vannerie - CS 52411
44124 VERTOOU Cedex
Téléphone : 02.51.79.18.96

COMMUNE DE LA BAULE

" LE DOMAINE DU PARC NEUF 2 "

LOT n° 2

Adresse :

Références Cadastres
Section CL n° 225 - 233

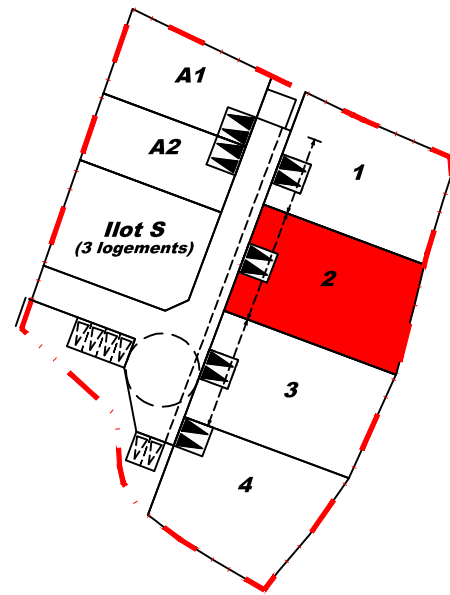
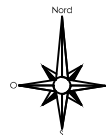
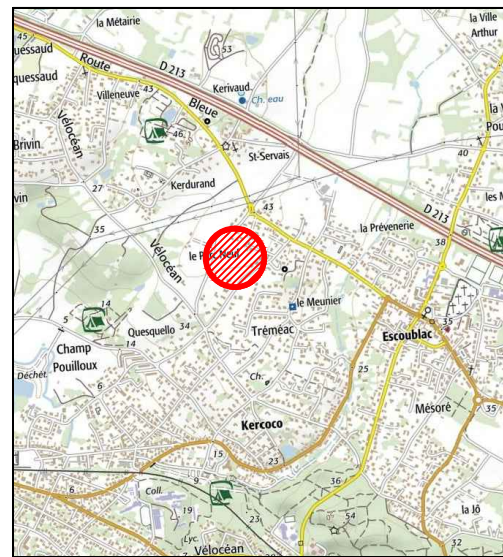
Surface arpentée :
S = 536m²

Permis d'Aménager :
N° PA 044 055 19 T0002
du 30/01/2020

Surface Emprise au Sol maximum : sans objet

Servitude Particulière : OUI NON

PLAN DE SITUATION



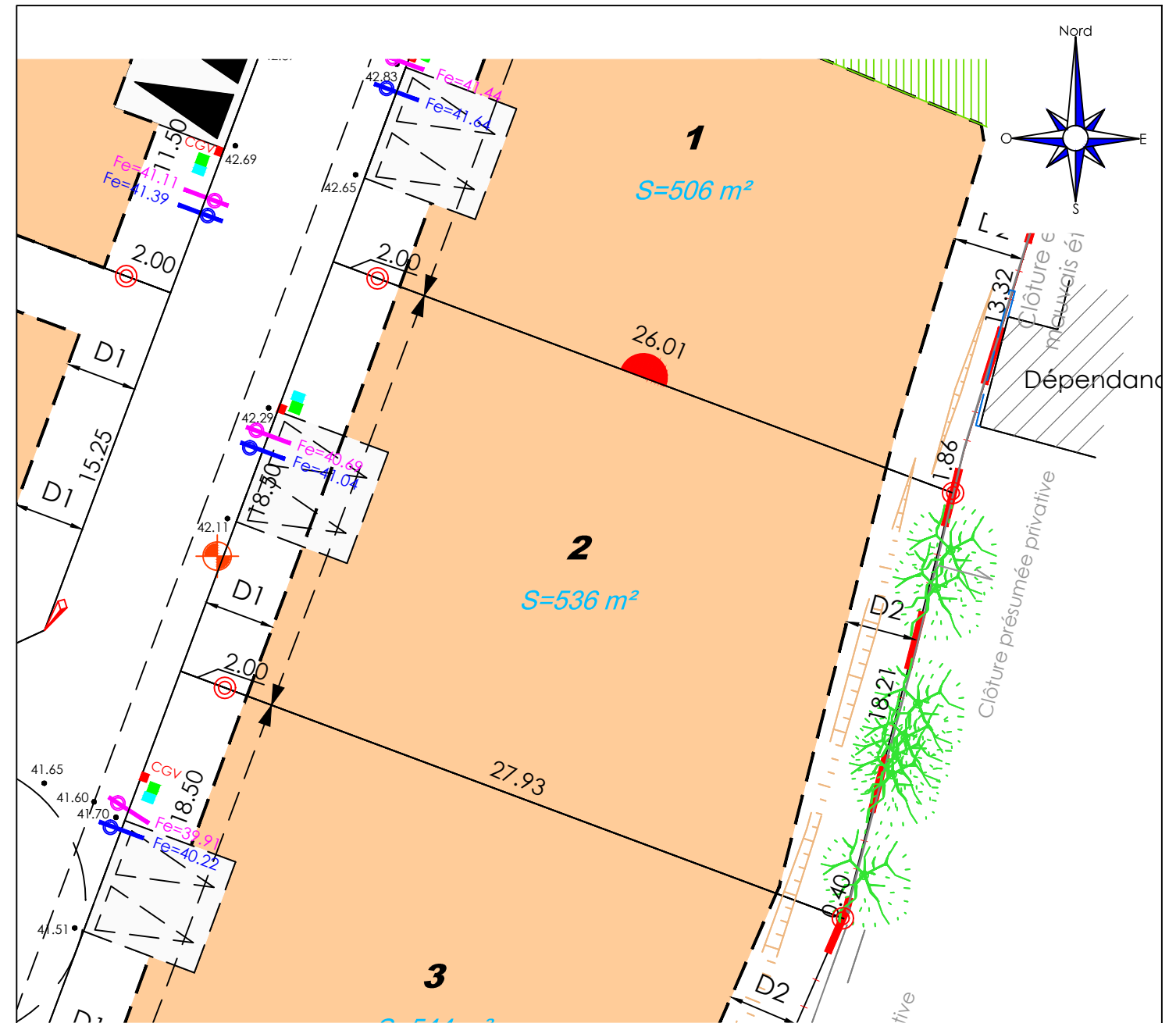
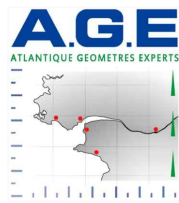
PLAN DE VENTE

Référence : 19.0921B

Ind.	Date	Modifications
A	07/10/2021	Première diffusion
C	25/05/2022	Plans définitifs

ATLANTIQUE GEOMETRES EXPERTS

Germain BATARD - Géomètre-Expert - Ingénieur ESTP
Fabien PALFROY - Géomètre-Expert - Ingénieur ESGT
Etienne PRINCE - Géomètre-Urbainiste
9, avenue Florian - BP 3 - 44500 LA BAULE
Tél : 02 40 42 78 40
420, route de la Janvrie - BP 1412 - 44214 PORNIC cedex
Tél : 02 40 82 01 44
10, rue Louis Pasteur - 44600 SAINT-NAZAIRE
Tél : 02 40 66 00 04
20, boulevard Romanet - 44000 NANTES
Tél : 02 40 74 55 23



LEGENDE

- Zone d'implantation de la construction principale
- Zone non-aedificandi : aménagement paysager obligatoire sur les espaces privés (à charge acquéreur - se référer à l'article 11 du règlement)
- Zone non-aedificandi : conservation obligatoire des écoulements EP existants en l'état
- Emplacement imposé de l'accès au lot et des parkings non-clos (espace privatif non-clos 5mx5m mini)
- Emplacement indicatif de l'accès au lot et des parkings non-clos (espace privatif non-clos 5mx5m mini) - Glissement possible sur la distance fléchée
- Marges de recul
D1 : 3,00 m minimum par rapport à la limite ou l'alignement
D2 : Au moins égale à la moitié de la hauteur de la construction prise à l'égout du toit avec un minimum de 3,00 m
- Accroche obligatoire de la construction principale en limite séparative
- Place de stationnement visiteur
- Talus et fossé existants à conserver
- Branchement E.P.
- Branchement E.U.
- Citerneau AEP
- Coffret Electrique
- Citerneau Tél.
- Candélabre
- Piquet
- Borne
- Point de niveau projeté de la voirie
- Arbre à planter (position indicative)
- Arbre existant à conserver dans la mesure du possible

Echelle : 1/250

- Le tracé des bordures pourra varier légèrement pour des raisons techniques notamment pour prendre en compte les situations des accès aux constructions.
- La situation des emplacements des aires de stationnement publiques pourra varier, notamment pour prendre en compte les emplacement des accès aux futurs logements.